

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 16 octobre 2019, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 11/10/2019

Nombre de membres en exercice: 56

- Présents :** Madame BARBEREAU Anaïs, Madame BENIGNE Andrée, Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUERD Roland, Monsieur FUSILLIER Serge, Monsieur GIRAUD Raymond, Monsieur GUERIN Jean Didier, Monsieur GUERIN Raymond, Madame HERAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Monsieur LABBE Hervé, Madame LABROUSSE Christine, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Madame MOREAU Lysiane, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur RENAUD Frédéric, Monsieur SALLEE Patrick, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SIMONNET Didier, Madame STANWELL Faith, Madame TALLE Maryse, Monsieur VINET Daniel, Madame VRILLAUD Bernadette
- Pouvoirs:** Monsieur GAMAIN Serge a donné pouvoir à Monsieur LAPORTE Jean-Paul  
Madame HUGUET Myriam a donné pouvoir à Monsieur CAZADIEU Maurice  
Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur BOLVIN Jean-Michel  
Monsieur VIGIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur SIMONNET Didier
- Absents excusés :** Monsieur AUPY Aurélien, Monsieur BERTHAUD Laurent, Madame BOUTRAIS-T HUILLE Brigitte, Monsieur COMBAUD Dominique, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur GAMAIN Serge, Madame GODREAU Sandrine, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Monsieur MANDOU Robert, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur SEGUIN Loïc, Monsieur VIGIER Pascal
- Absents :** Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur CROCHET Didier, Monsieur FROUGIER Vincent, Madame GAVOILLE Dany, Madame POUPET Pauline, Madame POZZA Monique

**Secrétaire de séance :** VINET Daniel

*Approbation du compte-rendu du 04 septembre 2019*

#### 1. Décision modificative n°5 : achat d'un chauffe-eau

*Pour à l'unanimité*

Le chauffe-eau du logement communal 16 avenue de l'Aquitaine est à remplacer.  
Un devis a été réalisé par l'entreprise GENDRON pour un montant de 558.43€ TTC.  
Cet achat n'étant pas prévu au budget, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	Opération Chapitre	Article	Montant
Crédits à réduire	Chap 022 dépenses imprévues		600 €
Crédits à ouvrir	Opération Non Individualisée	2135	600 €

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire ces sommes au budget.**

#### 2. Suppression d'emploi

*Pour à l'unanimité*

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent technique, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Maire propose ainsi à l'assemblée la suppression de l'emploi de d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au 02/10/2019.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,**

**Vu le tableau des emplois,**

**Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 16/09/2019,**

**DECIDE d'adopter la proposition du Maire.**

### 3. Contrat d'apprentissage

*24 pour, 10 contre, 4 abstentions*

**Monsieur le Maire propose** au conseil de se prononcer sur le recours à un contrat d'apprentissage de 2 ans pour un jeune préparant le CAP Jardinier Paysagiste à Niort.

- Missions du poste : entretien des espaces verts
- Activités principales : tonte, débroussaillage, confection des massifs, plantations
- Activités secondaires : voirie, entretien des bâtiments communaux
- Maître d'apprentissage : Gérard PÉRONNAUD

**Monsieur le Maire expose ainsi :**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis donné par le Comité Technique Paritaire, en sa séance du (préciser la date).

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance

est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants,

compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :**

**-DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,**

**-DÉCIDE de conclure dès le 01/11/2019, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Techniques	1	CAPa Jardinier Paysagiste	2 ans

#### 4. Augmentation du temps de travail d'un agent

Pour à l'unanimité

Le Maire informe l'assemblée qu'en raison du départ (mutation) au 01/11 d'un agent technique de St-Amant, il est proposé d'augmenter le temps de travail de son collègue (également en poste à GURAT et VAUX LAVALETTE) qui passera d'un temps non complet (14h) à un temps complet (35h).

La mairie de GURAT a donné son accord pour sa démission et le comité technique a émis un avis favorable.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose ainsi à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet pour une durée de 14 heures par semaine, et de créer un emploi de d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 01/11/2019.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,**

**Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,**

**Vu l'avis du Comité Technique réuni le 14/10/2019,**

**Vu le tableau des emplois,**

**DECIDE :**

**- d'adopter la proposition du Maire**

**- d'inscrire au budget les crédits correspondants,**

**- de modifier le tableau des emplois comme suit :**

Tableau des effectifs de la commune de Montmoreau au 1er novembre 2019

CAT	Grades ou emplois	Temps de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus
				Titulaires	Contractuels	
Filière Administrative						
B	Rédacteur principal de 1ère classe	35/35	1	1		0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	23,5/35	1	1		0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2e cl	25,25/35	1	1		0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2e cl	35/35	1	1		0
C	Adjoint administratif territorial	35/35	2	2		0
Filière Technique						
C	Agent de maîtrise principal	35/35	1	1		0
C	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	35/35	3	3		0
C	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	12/35	1	1		0
C	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	6/35	1	0		1
C	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	16/35	1	1		0
C	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	20/35	1	1		0
C	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	25/35	1	1		0
C	Adjoint technique territorial	3,6/35	1	1		0
C	Adjoint technique territorial	35/35	3	2	1	0
C	Adjoint technique territorial	16/35	1	1		0
	<b>Total</b>		20	18	1	1

Observations :

- Poste d'Adjoint technique territorial principal de 2e classe à 6/35e suite départ retraite le 01/10/2019, à supprimer après saisine CT

- Départ d'un Adjoint technique territorial le 04/11/2019, poste à conserver

## 5. Versement de fonds de concours au SDEG16

*Pour à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux suivants doivent être réalisés par le SDEG16 :

Travaux	Lieu	Coût total	Participation SDEG	Participation commune
Remplacement de lanternes à vapeur de mercure	Centre de Montmoreau St-Cybard	11 573.57€	6186.39€	5 387.18€
Remise en état d'un socle d'un candélabre	Rue du château	640.40€	293.51€	346.89
Remplacement de 2 lanternes	Montmoreau D10 St-Amant/La Seguinerie	915.24€	463.82€	451.42€

Ces travaux étant financés en section investissement, il est nécessaire de signer avec le SDEG une convention pour le versement de fonds de concours.

Les sommes prévues au budget étant insuffisantes, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	Opération Chapitre	Article	Montant
Crédits à réduire	Chap 022 dépenses imprévues		6 200 €
Crédits à ouvrir	Opération 350	2041582	6 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **Se prononcer favorablement sur ces versements de fonds de concours**
- **Inscrire les sommes au budget**
- **Autoriser monsieur le maire à signer les documents nécessaires**

## 5. Proposition d'acquisition d'un terrain appartenant à la commune

*contre à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré a émis le souhait d'acquérir une partie du parc des Mirandes, derrière sa maison, afin d'y planter des arbres fruitier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité d'accéder à sa requête.**

## QUESTIONS DIVERSES

### • Travaux SNCF

Monsieur le Maire informe que des travaux sont en cours sur la ligne Angoulême-Coutras, en vue de sa modernisation, et ce, depuis le 24/08.

Au niveau de la gare de Montmoreau, il est procédé au renouvellement de 6 appareils de voie (aiguillages de grandes dimensions), 2000 mètres de rails et 3500 tonnes de ballast.

Il est prévu 2 grosses opérations bruyantes de 56 heures en continue chacune les WE du 1<sup>er</sup> et 11 novembre.

## INFO TRAVAUX



**MODERNISATION DE LA LIGNE  
ANGOULÊME-COUTRAS  
RENOUVELLEMENT DE SIX APPAREILS DE VOIE  
EN GARE DE MONTMOREAU**

TRAVAUX DU 24 AOÛT AU 20 DÉCEMBRE 2019



Afin d'améliorer la régularité des circulations, de garantir le confort et la sécurité des voyageurs et de pérenniser la performance de la ligne, SNCF Réseau réalise des travaux de modernisation en gare de Montmoreau sur un périmètre de 4km, sur les deux voies de circulation, de août à décembre 2019.

#### DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

- Remplacement de six aiguillages de grandes dimensions
- Remplacement de 2 000 mètres de rails et de 3 500 tonnes de ballast
- Deux opérations coup de poing en continue de 56 heures chacune programmées les week-end du 1<sup>er</sup> et 11 novembre.



### CHIFFRES CLÉS

- 13** CHIFFRES CLÉS
- 6** APPAREILS DE VOIE REMPLACÉS
- 2 000** MÈTRES DE RAIL REMPLACÉS
- 3 500** TONNES DE BALLAST RENOUVÉLÉES
- 60** PERSONNES MOBILISÉES SUR LE CHANTIER (SNCF ET ENTREPRISES)

- Les travaux préparatoires seront réalisés de jour et nécessiteront l'interruption partielle des circulations des trains voyageurs en gare de Montmoreau.
- Les travaux principaux seront réalisés durant des opérations coup de poing nécessitant l'interruption totale des circulations.
- Les travaux de finition seront réalisés en limitant l'impact sur les circulations ferroviaires.



#### INFOS VOYAGEURS

TER propose pendant toute la durée des travaux un plan de transport adapté.

##### Sur internet :

- [sncf.com](http://sncf.com)
- [ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine](http://ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine)

##### Sur mobile :

Avec l'application SNCF à télécharger gratuitement

##### Sur Twitter : @TERNouvelleAQ

Suivez en temps réel toute l'info trafic de vos TER tous les jours du lundi au vendredi, de 6h à 10h et de 16h à 20h.

##### Par téléphone :

**ALLO TER NOUVELLE-AQUITAINE**  
**0 800 872 872** Service à appel gratuit

VOUS CONSEILLERS | DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H30

### • Projet d'acquisition de mâts et drapeaux pour la Mairie

Devis ETS FABER 2772€ (fourniture et pose)

Le conseil municipal souhaite que d'autres propositions lui soient soumises.



### • Point sur la Maison de Santé

Le projet de santé des professionnels a été validé pour labélisation lors de la commission départementale du 10/10/2019.

Le projet immobilier est en cours d'étude.